



## Travaux dans 1 habitation particulière

Par **feve**, le **21/03/2008** à **08:12**

Bonjour ,

Ma maison à 22 ans ,j'ai acheté 8 fenêtres double vitrage en PVC à la marque TRYBA pour 1 montant total de 11900 €uros .Celles ci ont été posées lundi 17 mars et mardi 18 mars ( Il ya donc 3 jours) . Depuis cette installation je me suis aperçu que la pose n'était pas correcte car on sent le vent qui passe à certains endroits et je pensais amélioré la sensation de confort mais ce n'est vraiment pas le cas on sent le froid ..... Je vous précise que je n'ai pas payé l'intégralité dela facture car j'ai fait un prêt travaux et le débloccage doit se faire à la reception de la facture globale ...

Merci de me dire comment je dois procéder auprès de l'installateur pour qu'il intervienne et si je dois consigner le solde des travaux .

Dans l'attente .

Claude Fève

Par **jeetendra**, le **21/03/2008** à **11:04**

bonjours, par courrier recommandée avec accusé de reception signifié lui la non conformité des travaux par rapport à ce qui a été prévu au contrat de pose des fenêtrés et l'obligation qu'il a d'y remédier, cordialement